

# COMPTE RENDU AUDIENCE DU 14 DECEMBRE 2011

Le 14 décembre s'est tenue une audience entre les sections syndicales et la direction. Les points suivants ont été abordés.

#### **CONTROLE FISCAL EXTERNE**

La direction annonce qu'au dessus de 12% les vérifications dites « conformes » ne seront plus prises en compte dans le travail fourni.

La CGT est intervenue pour interroger la direction quant à la prise en compte statistique des vérifications dites « conformes » (c'est à dire n'aboutissant à aucun rappel). La direction a répondu que cette question ferait l'objet d'une note départementale diffusée début 2012. Tout d'abord la définition d'une « conforme » est selon elle l'absence totale de tout redressement ou rappel (avis d'absence de redressement) quelle que soit la nature de la vérification.

Ensuite il nous a été précisé la situation du département en la matière : 12,6% de « conformes » en 2008 par rapport au nombre total de vérifications effectuées, 14,9% en 2009, 14,2% en 2010 et entre 16 et 18% en 2011. La direction s'est fixée pour 2012 l'objectif de 12% de « conformes ».

Afin d'y parvenir, elle a décidé de requalifier en «examens sommaires» les vérifications conformes se situant au-dessus du seuil de 12% et donc, ipso facto, de ne plus les comptabiliser comme « rendues » dans le programme des brigades de vérification ou des pôles contrôle expertise. Cette requalification sera effectuée par le chef de service, après consultation du vérificateur, à l'issue d'un nombre d'interventions sur place maximal fixé par le même chef de service. En clair, si après quelques interventions sur place, le chef de brigade ou le chef du pôle CE estime que la procédure risque de déboucher sur une absence de redressement, la procédure sera close, requalifiée en « examen sommaire » et ne comptera pas statistiquement dans les dossiers rendus de l'année.

Nous proposons aux vérificateurs de faire leur propre

calcul: prenons une brigade de 8 agents avec un objectif de 13 vérifications par agent; 12% de 104 (13 x 8) vérifications amène à un maximum de 12,48 «conformes» statistiquement autorisées. Toutes les « conformes » suivantes ne seront plus comptées dans la réalisation de l'objectif de la brigade et des agents concernés. Dans chaque cas, une nouvelle affaire devra être engagée par l'agent à l'origine de la conforme ou par un collègue de sa brigade.

Nous avons dénoncé cette manière de voir car, en premier lieu, nier le travail réalisé par un vérificateur, même si la procédure ne débouche sur aucun redressement, est particulièrement injuste. Cela déboucherait automatiquement sur un accroissement considérable du travail devant être fourni par nos collègues vérificateurs et par nos collègues des pôles contrôle expertise qui vont devoir fournir encore plus de propositions de vérification. Pour les agents en charge du contrôle fiscal externe, cela signifie que des semaines entières de travail pourraient ne pas être prises en compte. Enfin nous considérons que la méthode consistant, en face de l'accroissement des « conformes », à en nier l'existence revient à instaurer une «politique du chiffre» particulièrement pernicieuse et contraire au principe de l'égalité des contribuables devant le contrôle fiscal. Nous avons dit à la direction qu'un tel dispositif sans précédent était inacceptable et lui avons demandé de ne pas s'engager dans cette voie. La direction a maintenu sa position.

Nous proposerons, courant janvier 2012, des HMI réunissant les agents acteurs du contrôle fiscal (BVG et PCE) afin de faire le point avec eux sur cette affaire et d'en tirer toutes les conséquences.

### **SIE SCEAUX**

Notre délégation a relayé la demande des agents du service d'un renfort EDRA en B, compte tenu du déficit existant. La direction a répondu qu'il y avait 3 A sur le SIE et

qu'elle ferait le point tout début janvier avec le chef de service dans le cadre de l'élaboration des affectations des EDRA.

#### **«SEYCHELLES» AU SIP DE NANTERRE-RUEIL**

Il ne s'agit pas en l'occurrence d'une destination paradisiaque mais d'un fichier informatique «maison» propre au SIP de Nanterre-Rueil destiné au suivi des congés. Des agents se voient opposer la non saisie dans ce fi-

chier pour motiver un refus de congé. Comble, certaines semaines sont dites bloquantes : impossible de déposer une demande de congé dans ces périodes.

Ce n'est pas la première fois que nous abordons ce sujet

en réunion avec la direction. Cette dernière admet certaines «dérives» et promet d'y remédier. Ce n'est pas non plus la première fois. Pour nous la vraie dérive, c'est l'existence même de cette application qui n'a aucun label DGFIP ni aucune existence légale. Nous avons demandé la disparition pure et simple de ce «fichier»

informatisé et que l'on s'en tienne à la seule application AGORA. Nous continuerons de le faire.

Les agents de la DGFIP doivent être traités de manière égale sur tout le territoire et les demandes de congés et d'autorisations d'absence pour convenance personnelle doivent être respectées.

### TRESORERIE MUNICIPALE DE MONTROUGE

Notre délégation a fait état de la situation que connaît ce service ; insuffisance d'effectifs, ambiance de travail difficile liée à la multiplication de pressions hiérarchiques en tous genres. La CFDT est intervenue dans le même sens. Le médecin de prévention a été saisi.

La direction a indiqué que 3 B étaient attendus au 2 mai (contrôleurs stagiaires actuellement à Lyon) sur ce poste mais, sur le fond, elle réserve sa position tout en n'hésitant pas à pointer la responsabilité prétendue des agents.

Nous avons fait part de notre inquiétude devant une

telle attitude entachée d'un a priori négatif à l'encontre des agents et attiré une nouvelle fois l'attention de la direction sur ses responsabilités.

Nous avons, une nouvelle fois, pointé le fait que la Recette Municipale gère la caisse de l'ensemble du Centre des Finances Publiques ce qui en période d'échéances (loyers en début de mois, impôts ...) entraîne de multiples perturbations dans le hall d'accueil (sas individuel, absence de guichet secteur public local...). La configuration du hall est à revoir, ce que la direction a convenu. Nous attendons désormais des actes.

# **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'ISSY LES MOULINEAUX**

- <u>Cantine</u>: la délégation a remis la **pétition signée par 42 collègues** demandant l'installation d'une cantine sur le site d'Issy (d'Alembert) et à tout le moins **l'attribution d'un quart d'heure pointeuse** pour tenir compte de l'éloignement et du temps d'attente de la cantine du CNET.

La direction a pris la pétition mais s'est refusée à une réponse sur le fond, se contentant de faire le parallèle avec la demande des agents de Saint-Cloud. On sait que

la direction a opposé un refus catégorique à la demande légitime de nos collègues de Saint-Cloud d'un quart d'heure cantine motivé lui aussi par des considérations analogues et tout à fait fondées.

- Entassement des 3 agents de la Fl dans un bureau de 21m<sup>2</sup>: la direction a répondu que cette question avait déjà été traitée lors du CHS. Et elle a ajouté « question suivante »...

# **TEMPÉRATURE DANS LES SERVICES DE LA DDFIP (NANTERRE)**

Sur les **niveaux 1** et 2 de la Direction, la température ces derniers jours **ne dépasse pas les 15° C** (13,5°C le 14/12) et ce pour plusieurs raisons : la configuration type hall de gare, des ventilations au plafond, des aérations donnant directement sur l'extérieur et ... une panne du système de chauffage.

Tous les bureaux sont pourvus de radiateurs qui fonctionnent à plein régime jour et nuit, ce qui en terme de sécurité et d'économie d'énergie est plus que discutable mais également d'efficacité puisque l'air chaud (selon la physique élémentaire) monte et donc se refroidit immédiatement.

Ces conditions de travail inacceptables ont été signalées à de nombreuses reprises et les réponses qu'on nous oppose régulièrement sont la difficile répartition entre ce qui relève de la Préfecture et ce qui relève de la DGFiP ainsi que la configuration du site (les colonnes du bâtiment sont classées!!!).

Malgré tout, une étude va être menée pour envisager d'apposer un plafond à mi-hauteur (au niveau des cloisons) dans le hall et de réorganiser les installations de la TP Amendes, du service de la Redevance et du service des Produits Divers de l'Etat qui occupent ces 2 étages.

Avec l'espoir qu'une solution rapide et pérenne soit trouvée avant qu'une épidémie de pneumonie ne se déclare.

## **DEVENIR DE LA RECETTE DES FINANCES D'ANTONY**

La RF Antony, créée en 2001, avait pour principales missions, le pilotage et le soutien des postes comptables et des ordonnateurs du sud du département (compétence territoriale) en matière de recouvrement et de secteur public local, ainsi que la conciliation pour la partie recouvrement.

Les évolutions des derniers mois (fusion, intercommunalité terminée dans cette partie du département...) font que la Recette des Finances voit ses missions muter vers un véritable service de direction avec une compétence départementale.

Elle assurera la mission de pilotage de la dématérialisation, de l'assistance du recouvrement contentieux des produits locaux, de la gestion de la responsabilité des comptables.

Concernant la conciliation fiscale, la partie «recouvrement» reste à Antony, la partie «assiette» à Nanterre.

Ces évolutions de missions se feront à effectif constant avec des formations d'adaptation à l'emploi.

# **RÉVISION FONCIÈRE**

Vieux serpent de mer et emblématique des annonces médiatiques dont la DGFiP est coutumière, la révision foncière des locaux commerciaux a été présentée comme le grand chantier 2012. Les valeurs locatives (base des impositions) datent de 1970 et font l'objet d'une multitude de rectifications et de contentieux.

La délégation CGT a souhaité savoir où en était le chantier sachant que des rumeurs circulent selon lesquelles l'opération pourrait être reportée après les élections du printemps prochain.

La Direction nous a répondu qu'elle n'en savait pas plus que nous et qu'elle aurait une visibilité plus fine d'ici la fin janvier. Néanmoins, connaissant les difficultés des services concernés (CDIF et SIE), cette nouvelle charge ne pourra être supportée sans en avoir les moyens nécessaires.

Nos interlocuteurs ont fait part de leur étonnement que les agents soient inquiets à ce sujet. Nous leur avons répondu que cette inquiétude était justifiée par le fait que les services (la cellule des locaux commerciaux du CDIF notamment) faisaient déjà face à une surcharge de travail et voyaient arriver l'échéance sans avoir d'information de la part de la direction sur le dispositif et sur les renforts envisagés.

Nos interlocuteurs semblent confiants, ce qui n'est pas pour nous rassurer au regard des expériences passées.

# **INTERCOMMUNALITÉ**

Le bruit court que **l'intercommunalité GPSO** (Grand Paris Seine Ouest) née de la fusion d'Arc de Seine (Issy les Moulineaux, Vanves, Meudon, Chaville et Ville d'Avray) et Val de Seine (Boulogne-Billancourt et Sèvres) pourrait encore s'agrandir. Cette communauté d'agglomération qui compte déjà 300 000 habitants **pourrait être rejointe par les communes de Marnes la Coquette et Vélizy-Villacoublay** (78) fortement courtisée, même si le Préfet des Yvelines souhaite la voir intégrer l'Intercommunalité de Versailles Grand Parc.

Bien que le choix relève de la responsabilité des conseils municipaux concernés (avant l'obligation d'intégrer une intercommunalité en 2014), la CGT a néanmoins souhaité mettre le dossier sur la table puisque si Vélizy rejoint GPSO, l'impact sera réel pour la RM Meudon (comptable de l'intercommunalité).

La Direction attend le vote du conseil municipal, prendra acte de son choix et dit veiller à ce que nos services soient à la hauteur des attentes des collectivités locales concernées.

#### SITUATION DE LA TP AMENDES

Notre délégation est intervenue pour pointer les difficultés que rencontre la Trésorerie depuis déjà de longs mois.

Elle est déjà victime **d'un sous-effectif chronique** ; les dernières semaines ont été particulièrement préoccupantes puisque les **vacances d'emplois sont de 30%** (-9,8 B et C) et que l'environnement professionnel s'est fortement dégradé.

Les agents de la Trésorerie sont, eux aussi, victimes du manque de fiabilité du fichier des cartes grises puisque les Tribunaux chargés d'annuler les amendes indues (véhicules vendus, infractions constatées pour des conducteurs de province qui n'ont jamais mis les roues dans le département) sont surchargés et ont été victimes de la RGPP (fermeture de 3 des 10 tribunaux). Les redevables se reportent donc vers la Trésorerie, le seul service qui assure encore un accueil.

Les agents de cette Trésorerie se sont réunis au mois de novembre et ont transmis leurs revendications au chef de service (notamment en matière d'organisation du travail). D'autres revendications relevant de la compétence de la Direction ont été exposées lors de l'audience.

- Pourvoi immédiat des vacances d'emplois
- Recrutement des emplois selon les doctrines DGFiP pour les activités courrier et logistique

- Amélioration des relations avec les partenaires de la Trésorerie (Tribunaux de Police, Tribunal de Grande Instance)
- Fermeture du soir à 16h30 au lieu de 16h50 afin de permettre que les opérations de fin de journée ne se fassent plus sur des heures supplémentaires.

La Direction, au courant de la situation de l'emploi, a apporté quelques réponses. Elle va affecter 2 contrôleurs stagiaires (actuellement à l'ENFiP de Lyon) au 2 mai 2012 et puis c'est tout!!!

Il ne reste qu'à espérer que les éventuelles arrivées par mutation au 1er avril 2012 compensent les probables départs.

Concernant la **fermeture avancée à 16h30** (actuellement la TP Amendes a une amplitude d'ouverture hebdomadaire de 40h00, la réduction de 20 minutes quotidienne la portera à 38h40), la Direction semble intéressée d'autant plus que les services de la Préfecture ferment eux aussi à 16h30 (il n'y a donc plus d'obligation de délivrance de timbres).

Sur l'ensemble de ces questions, la CGT et les collègues de la TP Amendes seront attentifs et n'hésiteront pas à interpeller, une nouvelle fois, la Direction pour la satisfaction de leurs revendications légitimes.

# **QUESTIONS DIVERSES**

<u>CAP d'affectation des A à l'issue de leur stage premier métier (filière fiscale)</u>

La direction respectera le principe de l'affectation dans

la spécialité acquise à l'école ; des détachements seront possibles à la demande de l'agent. La CAP se réunira mi février 2012.

#### Mutations filière fiscale

Une note est en préparation à la date de l'audience. L'accès à Agora-demande de mutation sera ouvert très prochainement mais les agents ne pourront faire valider leurs demandes qu'entre les 17 et 23 janvier.

Notre section tiendra des permanences sur les sites et assurera également la réponse par mel et par téléphone. Un document de la section à ce sujet est en préparation.

#### CTL suppressions d'emplois

Le **Comité technique local** consacré aux conséquences des suppressions d'emplois et plans de qualification dans le département **aura lieu le jeudi 12 janvier**.

Rappelons que cela se traduit par 80 suppressions d'emplois dans la catégorie C...

# **Délégation CGT**Philippe GEOFFRE - Philippe KERGOAT Luc BENOIT - Pierre-Jean BERTHOUMIEU

Sans attendre, pour être plus forts dans la défense de vos droits individuels, de nos droits collectifs, pour se faire entendre et gagner sur les revendications

Adhérez à la CGT Finances Publiques 92



# Bulletin d'adhésion

# Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION:
☐ Actif ☐ Stagiaire ☐ Retraité
Je souhaite m'abonner à :
☐ la Nouvelle Vie Ouvrière
Facultatif
> Pour les agents A et A+
Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)
OUI NON
L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.
La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT
RESERVÉ À LA SECTION
Saisie CoGiTiel par la section le : /
Date de réception au bureau national le : /

Date de naissance : / /  Catégorie :	lique 🗆
Filière fiscale  Filière pub  Adresse administrative :  Adresse pour l'envoi de la pr  Adresse administrative :	lique 🗆
Adresse administrative :  Adresse pour l'envoi de la pr  Adresse administrative :	
Adresse pour l'envoi de la pr	resse :
☐ Adresse administrative :	resse :
☐ Adresse administrative :	resse :
☐ Adresse administrative :	resse:
☐ Adresse personnelle (préc	
	ciser):
T61 ·	
Tél.: Mel:	
Date:// Signature	